

## **Signature à Rabat du décret relatif au fonds de gestion de la pandémie du Coronavirus**

Le décret portant création du compte d'affectation spéciale intitulé "Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus La Covid-19" a été signé, lundi 16 mars 2020 à Rabat, en application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, tendant à assurer le financement des mesures de prévention et de lutte contre le Coronavirus et ses effets.

Outre le Budget Général de l'État, le fonds bénéficiera également de la contribution de plusieurs organismes et institutions. Et sur instructions du Souverain, le Fonds Hassan II contribuera à hauteur de 1 milliard de dirhams.

Un élan de solidarité, en train de s'exprimer, aussi bien par des personnes morales que des personnes physiques, permettra de mobiliser des ressources financières additionnelles importantes sous forme de dons, notant que les modalités de collecte de ces dons, déductibles fiscalement, seront précisées incessamment.

Doté d'une enveloppe de 10 milliards de dirhams, ce fonds est réservé, essentiellement à la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical, en termes d'infrastructures adaptées et de moyens supplémentaires à acquérir, dans l'urgence, pour traiter dans de bonnes conditions les personnes qui seraient atteintes par le virus.

Ce fonds est dédié également au soutien de l'économie nationale pour faire face aux chocs induits par cette pandémie à travers des mesures qui seront proposées par le CVE, en vue d'atténuer, notamment, les impacts sur le plan social, ajoute la même source.